



## Demande en obtention d'une indemnité pour frais de dernière maladie et d'enterrement

### Explications

#### Qui a droit à l'obtention d'une indemnité pour frais de dernière maladie et d'enterrement ? Quel est le montant alloué ?

Lorsqu'en cas de décès d'un fonctionnaire en activité de service ou d'un bénéficiaire de pension autre que l'orphelin, le trimestre de faveur n'est pas dû ou n'est pas payé pour l'une des causes indiquées à l'article 45 de loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, une indemnité ne pouvant dépasser 250 euros au nombre-indice cent est allouée (au 01.10.2013 : 1.937,93 EUR - n.i. 775,17), sur demande, à toute personne qui aura supporté, sans y être tenue légalement ou contractuellement, les frais de dernière maladie et d'enterrement.

Au cas où l'indemnité payable serait plus élevée que le trimestre de faveur, les personnes visées à l'article 45 de loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat, ont droit à l'indemnité.

#### Quels frais de dernière maladie et d'enterrement entrent en ligne de compte pour la fixation de l'indemnité à allouer ?

La spécification des frais de dernière maladie et d'enterrement fait l'objet du règlement ministériel du 5 octobre 1967 concernant l'indemnité à allouer en cas de décès d'un fonctionnaire de l'Etat ou d'un bénéficiaire d'une pension de l'Etat.

Quant aux frais de dernière maladie, les frais réglés après le décès du fonctionnaire pour autant qu'ils ne sont pas remboursés par une caisse de maladie ou une caisse mutualiste sont pris en compte.

Quant aux frais d'enterrement, sont pris en compte : les frais concernant le cercueil et le décor funéraire d'usage (chapelle ardente, gerbe), une couronne de fleurs, le transport du cercueil et des fleurs, l'ouverture et la fermeture de la tombe, l'inhumation religieuse et le service funèbre, l'incinération, l'avis mortuaire d'usage dans un quotidien du pays et des taxes communales éventuelles.

L'indemnité est allouée par arrêté du Ministre de la Fonction Publique après instruction de la demande en paiement par la Trésorerie de l'Etat.

### Indications concernant le défunt

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Matricule	<input type="text"/> année	<input type="text"/> mois	<input type="text"/> jour
	<input type="text"/>	Etat civil	<input type="text"/>
Dernier domicile	<input type="text"/> numéro	<input type="text"/> rue	
	<input type="text"/> pays	<input type="text"/> code postal	<input type="text"/> localité
Lieu de décès	<input type="text"/>	Date de décès	<input type="text"/>
Bénéficiaire d'une autre rente / pension	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		
Si oui, désignation de l'organisme payeur	<input type="text"/>		

Réservé à la Trésorerie de l'Etat

### Demander

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Matricule	<input type="text"/> année	<input type="text"/> mois	<input type="text"/> jour
Adresse	<input type="text"/> numéro	<input type="text"/> rue	Téléphone / GSM <input type="text"/>
	<input type="text"/> pays	<input type="text"/> code postal	<input type="text"/> localité
IBAN	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	BIC <input type="text"/>

**Montant des frais d'enterrement (en EUR)**

⇒ prière de joindre les factures acquittées (originaux ou copies)

Cercueil et décor funéraire d'usage (chapelle ardente, gerbe)	<input type="text"/>	
Couronne de fleurs	<input type="text"/>	
Transport du cercueil et des fleurs	<input type="text"/>	
Ouverture et fermeture de la tombe	<input type="text"/>	
Inhumation religieuse et service funèbre	<input type="text"/>	
Incinération	<input type="text"/>	
Avis mortuaire d'usage dans un quotidien du pays	<input type="text"/>	
Taxe communale	<input type="text"/>	
Autres : <input type="text"/>	<input type="text"/>	
<b>Total :</b>	<input type="text"/>	

**Montant des frais de dernière maladie réglés après le décès du défunt et non remboursés**

Montant <input type="text"/>	⇒ prière de joindre un certificat de la Caisse de Maladie
------------------------------	---

Ces déclarations et indications sont certifiées exactes, sincères et complètes et ont été faites en âme et conscience. En cas de plusieurs ayants-droit à une part du trimestre de faveur, le paiement du montant dû ne peut se faire qu'à celui qui a introduit la demande.

La Trésorerie de l'Etat est autorisée à procéder à toute vérification des données qui précèdent.

\_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_  
 lieu date signature de l'ayant-droit

Le présent formulaire est à renvoyer par voie postale à la Trésorerie de l'Etat (3, rue du St Esprit L-1475 Luxembourg) ou (en cas de signature électronique) à l'adresse [info@te.public.lu](mailto:info@te.public.lu) .

Pour toutes questions éventuelles, veuillez prendre contact avec M. Laurent NICKELS de la Trésorerie de l'Etat (tél. 247-82742 / [laurent.nickels@ts.etat.lu](mailto:laurent.nickels@ts.etat.lu)) ou M. Henri KRÖGER de l'Administration du Personnel de l'Etat (tél. 247-83227 / [henri.kroger@ape.etat.lu](mailto:henri.kroger@ape.etat.lu)).